

**AVENANT N° 2 A L'ACCORD COLLECTIF NATIONAL  
DU 8 DECEMBRE 2009 MODIFIE  
RELATIF À L'ORDRE DES TUTEURS DES TRAVAUX PUBLICS**

Entre d'une part :

- La Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP)
- La Fédération des Sociétés Coopératives et Participatives du Bâtiment et des Travaux Publics (Fédération SCOP BTP) - section Travaux Publics

et, d'autre part :

- La Fédération Nationale des Salariés de la Construction et du Bois – CFDT
- La Fédération BATI-MAT-TP-CFTC
- La Fédération Nationale des salariés de la Construction, du Bois et de l'Ameublement – FNSCBA-CGT
- La Fédération Générale Force Ouvrière Construction (FG-FO)
- Le Syndicat national des Cadres, Techniciens, Agents de Maîtrise et assimilés des industries du Bâtiment, des Travaux Publics et des activités annexes et connexes (CFE-CGC-BTP).

Considérant la nécessité de poursuivre la promotion du tutorat dans le cadre du dispositif de l'Ordre des tuteurs des Travaux Publics et la volonté de développer l'utilisation du contrat de professionnalisation au profit de jeunes de moins de 26 ans éloignés de l'emploi,

Les parties signataires conviennent ce qui suit :

Ar  
M  
k  
L  
B

**ARTICLE 1 :**

A la fin de l'article 5 de l'accord collectif national du 8 décembre 2009 modifié relatif à l'Ordre des tuteurs des Travaux Publics, l'avant-dernier point est complété comme suit :

Ce versement est porté à 345 euros par mois durant 6 mois pour les contrats de professionnalisation conclus avec des jeunes de moins de 26 ans éloignés de l'emploi visés à l'article L. 6325-1-1 du Code du travail.

**ARTICLE 2 :**

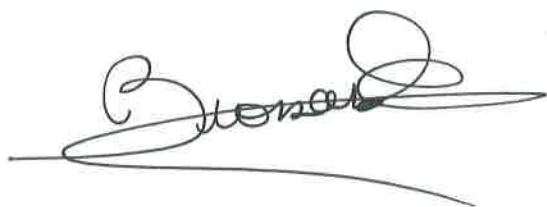
A l'article 10 de l'accord collectif national du 8 décembre 2009 modifié relatif à l'Ordre des tuteurs des Travaux Publics, les mots « avant le 31 décembre 2013 » sont remplacés par les mots « avant le 31 décembre 2016 ».

**ARTICLE 3 :**

Le présent avenant fera l'objet des formalités de dépôt prévues par les articles L. 2231-6 et D. 2231-2 du Code du travail.

Fait à Paris, le 26 novembre 2013  
en 13 exemplaires

La Fédération Nationale des Travaux  
Publics (FNTP)



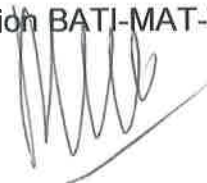
La Fédération des Sociétés  
Coopératives et Participatives  
du Bâtiment et des Travaux Publics  
(Fédération SCOP BTP)  
- section Travaux Publics



La Fédération Nationale des Salariés  
de la Construction et du Bois – CFDT



La Fédération BATI-MAT-TP-CFTC




AR



La Fédération Nationale des salariés  
de la Construction, du Bois et de  
l'Ameublement – FNSCBA-CGT

La Fédération Générale Force Ouvrière  
Construction (FG-FO)



Le Syndicat national des Cadres,  
Techniciens, Agents de Maîtrise et  
assimilés des industries du Bâtiment,  
des Travaux Publics et des activités  
annexes et connexes (CFE-CGC-BTP)



AR  
m AS  
JRB R